

AR Prefecture

016-211603667-20250305-20250207B-DE  
Reçu le 14/03/2025

COMMUNE DE SEGONZAC  
ARRONDISSEMENT DE COGNAC  
DEPARTEMENT DE CHARENTE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-02-07b

Annule et remplace

Nombre de Conseillers : 19  
en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le cinq mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2025

<b>OBJET</b>	<b>PRESENTS</b> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL BRODU Clarisse, Mme SIRE Nathalie, M. DERET Wesley.
<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER</b>	<b>Absents excusés</b> : Mme BARBOT Marina et M. RUMEAU Vincent <b>Procuration</b> : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis <b>Secrétaire de séance</b> : M. PERRIN Vincent

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2024 du budget de lotissement Nouveau Quartier puis se retire,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Etienne HOSTEING, adopte le compte administratif par 16 voix pour et une abstention de M. DERET Wesley, lequel peut se résumer ainsi :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 98 271.08€  
: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 755 827.48€

**Résultat de clôture de l'année 2024 :**

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : 1 414 180.69€  
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 856 752.47€

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;  
et ont signé au registre les membres présents ;  
POUR COPIE CONFORME,

P/Le Maire  
E. HOSTEING

